

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 12 décembre 2019

ADHESION A
L'ASSOCIATION
AGIR ET A LA
CENTRALE
D'ACHAT DU
TRANSPORT
PUBLIC POUR
ACQUERIR DES
PRODUITS ET
SERVICES DE
MOBILITE

L'an deux mil dix-neuf le douze décembre à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 6 décembre 2019

Secrétaire de séance : Hubert BERTRAND

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert
BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice
DUNAND – Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Dominique
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY –
M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES –
M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI –
M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.
Jean-Yves MORACCHINI – M. Henri CALDAIROUX
suppléant de M. Patrick PERREARD

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN –
M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT –
Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – Mme
Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre

N° CS2019-48 :

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 23

Pouvoirs : 0

MERMIN – M. Serge SAVOINI**M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis****FAVRE**

ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR ET A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC POUR ACQUERIR DES PRODUITS ET SERVICES DE MOBILITE

Fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport, AGIR réunit 269 adhérents : des autorités organisatrices de transport et des entreprises urbaines et interurbaines indépendantes.

Les missions d'AGIR sont les suivantes :

- Apporter une expertise et un accompagnement personnalisés qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins des adhérents ;
- Former, informer et mettre en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics avec des groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.
- Offrir un réseau dynamique et porteur des valeurs de l'indépendance : libre choix du mode de gestion, promotion du service public, respect des orientations données par l'autorité organisatrice, connaissance du tissu local, priorité donnée aux voyageurs, etc.

L'adhésion donne accès à l'ensemble des services d'AGIR, à une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. et à des outils d'échanges de bonnes pratiques :

- Assistance sous la forme de questions / réponses
- Etudes personnalisées
- Invitation aux Groupes de travail et Clubs Utilisateurs
- Accès au Catalogue formation pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ces services correspondent aux missions du Pôle métropolitain fixé dans le schéma métropolitain de mobilités et plus exactement à la mission 2 : « le Pôle métropolitain coordonne et accompagne ses membres en charge de la mobilité locale pour mettre en place et animer un réseau technique et politique ». Grâce à la participation à des séances de formation commune, à un programme de travail commun, les acteurs de la mobilité du Genevois français (Pôle métropolitain, EPCI, communes) pourront gagner en compétence et partager une culture mobilité de plus en plus commune.

La cotisation annuelle est de 10 000,00 € HT, soit 12 000,00 € TTC. Cette cotisation permet aux adhérents de bénéficier de 6 jours d'expertise (assistance à utiliser en une ou plusieurs fois sur des questions relatives à l'activité mobilité et son actualité (ex : versement transport différencié, implication de la loi LOM, etc.) et d'accéder à un catalogue de formations pour les autorités organisatrices de la mobilité. Le Pôle métropolitain et ses membres pourront en bénéficier.

Par ailleurs, il est précisé que l'association AGIR a créé la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP). La CATP propose aux acheteurs publics d'acquérir des produits et services sélectionnés et négociés par des experts, en s'exonérant des procédures de marchés publics. L'adhésion à la CATP, est gratuite et constitue une opportunité pour le Pôle métropolitain du Genevois français de procéder à des achats de produits et services mobilité en adéquation avec sa feuille de route et programmés dans le cadre de son budget mobilité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle Métropolitain du Genevois français à AGIR et à la centrale d'achat du transport public (CATP) ;
- **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant au budget Mobilité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **18 DEC. 2019**

Publié ou notifié le

18 DEC. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20191212-CS2019_48-DE